



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 20 mai 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 11 mai 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic (jusqu'à 22 h), Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nédellec, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Yvette Bouguen

#### Pouvoirs :

Pierrick Le Guirinec a donné pouvoir à David Le Doussal  
Géraldine Guet a donné pouvoir Pascale Douineau  
Jean-Pierre Moing a donné pouvoir à Bernard Nédellec  
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac  
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Yvette Bouguen  
Serge Nilly a donné pouvoir à Soizic Cordroc'h  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant à compter de 22 heures.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Cindy Le Hen

## **7. EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELEPHONIE BOULEVARD DE LA GARE : CONVENTION ENTRE LE SDEF ET LA VILLE DE QUIMPERLE**

### Exposé :

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'effacement des réseaux basse tension, d'éclairage public et de téléphonie, Boulevard de la Gare, entre la Venelle du Dourdu et la Rue de l'Hôpital Frémeur, une convention doit être signée entre le SDEF et la Ville de Quimperlé, afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la Ville de Quimperlé au SDEF.

L'estimation des dépenses s'élève à :

Réseau basse tension (frais de maîtrise d'œuvre inclus)	60 819,00 €
Eclairage public	1 000,00 €
Réseau téléphonique (génie civil)	12 100,00 €
<b>Total HT</b>	<b>73 919,00 €</b>

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF, le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF (40 % du montant HT des travaux basse tension)	<b>24 327,60 €</b>
Financement de la Ville :	
▪ Basse tension (60 % du montant HT des travaux basse tension)	36 491,40 €
▪ Eclairage public (montant TTC)	1 200,00 €
▪ Télécommunications (montant HT)	12 100,00 €
<b>Total de la participation</b>	<b>49 791,40 €</b>

Les travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEF, conformément à l'article L 2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et télécommunications, pour un montant de 73 919,00 € HT,
- d'accepter le plan de financement proposé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux (cf. document en pièce jointe),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les éventuels avenants relatifs à la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux.

Avis favorable de la commission politique de la ville et environnement du 11 mai 2015.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 12 mai 2015

**Décision** : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Pour expédition conforme  
Le MAIRE,

*[Signature]*